

Note relative à la Cité de la Tapisserie d'Aubusson

M. Olivier Sébenne, Président d'APROART et conseiller municipal d'Aubusson

14 septembre 2009

Avant propos

L'analyse qui va suivre s'appuie sur l'examen :

1. Du projet scientifique et culturel (PSC) pour le Musée Départemental de la Tapisserie de la Marche (Michèle Giffault 1998-2000-2003),
2. De l'étude de faisabilité pour le projet technique et scientifique d'une structure culturelle dans un bâtiment appartenant au Ministère de la culture et de la communication (Zaborski, Michalska/Laidet/Ducroux phase 1,2 et 3),
3. Du projet de Cité de la Tapisserie d'Aubusson : rapport de faisabilité détaillé au Président du Syndicat Mixte pour le développement culturel et économique de la tapisserie d'Aubusson (Emmanuel Gérard).

Préambule

Nous sommes conscients de la nécessité de favoriser le développement de la ville d'Aubusson dans sa dimension culturelle et de soutenir la filière de la Tapisserie dans son ensemble.

Le projet de Cité de la Tapisserie est sans doute un espoir mais il doit être conçu **globalement, à l'échelle de la ville entière**, en tenant compte de tous les paramètres, à savoir :

4 éléments majeurs :

- Un Musée Départemental qui doit s'agrandir selon le PSC (avec une fréquentation annuelle qui stagne à 20 000 visiteurs par an)
- Une Ecole Nationale d'Art Décoratif d'Aubusson-Limoges (ENSA) qui est sous-exploitée vis-à-vis de ses 4744 m²
- La Maison du Tapissier
- Le Fond de Tapisseries de la collection Fougerol

Des éléments complémentaires :

- Les expositions estivales (mairie, associations...),
- Une ville qui bénéficie d'un renom international et d'un récent classement au Patrimoine immatériel de l'UNESCO,
- Un tissu associatif riche (l'Art et la Manière, APROART, les Amis du Musée, le Festival de Musique Classique...),
- Un théâtre, Scène Nationale, au sein du Centre Culturel Jean Lurçat.

Aussi, la décision de transférer le Musée de la Tapisserie, inauguré en 1981, structure parfaitement conçue pour et autour de la tapisserie, par un architecte renommé, M. Mitrofanoff, est lourde de conséquences et mérite une double analyse :

1. Une analyse conceptuelle

2. Une analyse financière

En effet, avant de décider de transférer le musée dans l'ENSA, structure plus ancienne datant des années 1960, il faut absolument évaluer, sans complaisance, les tenants et les aboutissants et ceci en envisageant **toutes les possibilités**.

L'enjeu financier impose une **obligation de résultat** et la création de la Cité de la Tapisserie **doit être couronnée de succès** pour permettre le renouveau de la basse lisse et d'en écrire une nouvelle page.

I. L'analyse conceptuelle :

Le Musée de la Tapisserie au sein du centre culturel a 28 ans d'âge. Il doit effectivement s'agrandir de manière urgente selon le PSC. Sa rénovation et son extension permettront :

- Une exposition permanente plus large avec un accrochage en panorama chronologique
- Une présentation d'expositions temporaires à thème
- Une présentation de cartons (en diptyques voire en triptyques avec le tableau d'origine)
- Une présentation de grandes tapisseries européennes voire une ouverture à l'art tissé à travers le monde.

Actuellement, toute exposition temporaire suppose le décrochage du fonds permanent. Celui-ci est constitué de **128 tapisseries**, collection représentative de la Tapisserie Marchoise, active depuis cinq siècles.

- **A ce jour, le musée dispose :**

- de **545 m²** avec **4 salles d'exposition en enfilade de très grande qualité**, selon le conservateur (PSC) et de l'avis de tous les spécialistes et amateurs d'art.
- de **150m² de halls d'accueil et de galeries d'affichage mural** plus 320 m² de conservation et réserves, 175m² d'administration, 75 m² de documentation, **60 m² d'animation soit au total 1351m²**.

- **Pour le futur :**

Le développement et l'extension du musée s'imposent face à l'attente forte du public. Ce grand musée devra être complet, historique et technique.

Il permettra un panorama de la créativité du XVI^{ème} au XXI^{ème} siècle et contribuera au développement économique et culturel local et régional.

Pour arriver à créer une ambiance muséologique, sans amenuiser le côté émotionnel suscité par les œuvres, il faudra disposer d'environ :

- ✓ Pour l'accueil : **160 m²**
- ✓ Pour les expositions temporaires : **464 m²**
- ✓ Pour l'exposition permanente : **1144m²**
- ✓ Pour la conservation environ **600m²**

Soit au total environ 2268m² serait envisagé dans le futur projet.

- **L'ENSA :**

La problématique de la desserte et du stationnement est insoluble. Le parking face au Lycée est très étiqué et la dépose par les cars est quasiment impossible. Le bâtiment est enclavé.

La proximité du Lycée et de l'Ecole Primaire rend très difficile la circulation aux heures d'entrée et de sortie des établissements. (4 fois/jour)

Le bâtiment de l'ENSA n'a pas été conçu (contrairement au musée) pour l'accueil et l'exposition de tapisserie, en effet, il est tout en ouvertures et en verrières.

Il faut donc envisager une **restructuration lourde, reconversion** pour **occulter les surfaces vitrées**.

La problématique de l'ensoleillement (des apports thermiques) des façades devrait être traitée en **double peau** extérieure voire intérieure.

- Le bâtiment de l'ENSA n'a pas de système de **climatisation** alors que le confort hygrométrique doit être adéquat et régulé pour les matières vulnérables que sont les tapisseries.
- On note également l'absence de **désenfumage**

L'ensemble des réseaux est donc à refaire et à réintroduire (**restructuration lourde – reconversion due au changement d'affectation**).

Il n'y a pas non plus d'accessibilité adaptée pour les personnes à mobilité réduite (**PMR**) idem pour l'ascenseur et les escaliers.

Une réflexion architecturale et technique pour la sécurité et les PMR s'impose.

- La conclusion de l'étude de phase 1 **oublie l'aspect extérieur** du bâtiment qui risque de ressembler à un blockhaus ou à Fort Knox,
- **L'aspect intérieur** de la Cité de la Tapisserie n'aura pas la même qualité scénographique qu'actuellement avec des volumes majestueux et conçue pour la tapisserie dans la pénombre au Musée du Centre Culturel Jean Lurçat,
- L'aspect global risque de donner une **impression étriquée** avec les tapisseries **coincées** dans les hauteurs dévolues. (en moyenne 3.6 mètres, le musée actuel a 6 mètres de hauteur de plafond)
- D'autre part, il n'y aura pas assez de **recul** à cause des nombreux **piliers** jalonnant le parcours,

- Enfin, il est envisagé une surélévation avec rehaussement du plafond des ailes latérales et le décaissement de certains sols notamment pour le XX^{ème} et XXI^{ème} siècles avec une trémie double hauteur de 8 mètres HSP.
- Il est prévu de faire le Musée au dernier étage.
- D'autre part, élément essentiel, l'analyse structurelle n'a pas eu lieu.

- **PROPOSITION : UN PROJET REMODELE**

- **Le Musée actuel** bénéficie d'un cadre majestueux devant la gare routière (face aux ruines du Chapitre surplombant la **Creuse**) et bordé de **parkings** sur toutes ses faces. Il se situe au **bord de l'axe routier Limoges/Clermont-Ferrand** et est visible de toutes les entrées de la ville.

Il bénéficie donc d'une situation favorable avec une accessibilité parfaite pour les touristes et les PMR. (Il est de plain-pied)

Un autre élément prêche pour le maintien du Musée in situ dans le fait que l'assise foncière y est bien plus vaste.

Il semblerait plus judicieux et plus adapté de transférer le théâtre, la bibliothèque et les réserves de décors... dans les locaux de l'ENSA. On libèrerait ainsi le très grand volume de la salle de spectacle qui pourrait servir à l'extension du musée avec une mezzanine circulaire (cf. la fondation de Gianada en Suisse / Martigny) offrant au centre un espace idéal pour les tapisseries monumentales du XX^{ème} et XXI^{ème} siècles). Les deux niveaux de la mezzanine et pièce du théâtre libérée : **(25m x 15m) = 375 m² par niveau, soit 750 m²**, et un **cube central** de 8 m de haut sur 6 m de large environ égal à 50 m² par panneaux soit environ **200 m²**.

Le volume dégagé permettrait de doubler largement la surface du Musée. (Avec les 1351 m² actuels + 950 m² = **2250 m²** minimum + la surface de la bibliothèque/médiathèque). On arrive donc à la surface désirée.

- **A l'ENSA :**

L'auditorium pourrait servir de salle de répétition pour le théâtre et le stockage des décors se faire dans une des ailes, il faudrait créer de toute pièce au bout de l'aile ouest une nouvelle structure pour la salle de spectacle du théâtre.

Ce nouveau projet vis-à-vis du transfert du musée reprendrait l'esprit du projet de la Cité de la Tapisserie **dans ses grandes lignes à savoir :**

- la mission 2 : Soutenir et rénover la filière :
 - Formation d'exploitants lissiers : en module optionnel, techniques de commercialisation (partenariat avec IUT et écoles de commerces)
 - Formation d'artisans lissiers : en module optionnel à l'ENSA Aubusson Limoges, en alternance entre l'ENSA et une manufacture.
 - Développer des passerelles entre les différentes écoles d'Art.
 - Développer des partenariats avec le privé, Mécénats d'entreprises, etc...
- la mission 3 : **Créer un centre de ressources** innovant par la fusion des fonds documentaires, du musée et de l'ENSA, avec un portail européen de la tapisserie à développer.

- Communication : Faire appel à une agence de presse. (De vrais professionnels et spécialistes des médias.)
- La mission 4 : Mettre en œuvre une programmation artistique et événementielle avec des expositions de **peintures** pour chercher des créateurs de talents et trouver des cartonniers.
- Pérenniser le prix d'Aubusson, crée par APROART, et qui permet de tisser tous les ans un nouvel artiste.
- Appel au Mécénat d'entreprises
- Appel au Fond Régional de la Tapisserie (Revoir les attributions financières... A la baisse...)

Les salles d'exposition actuelles se prêtent très bien à ce genre de manifestations (au niveau R1) : exposition de peintures, de sculptures et de cartons.

Ce pôle « Cité des Arts et de la Tapisserie » permettrait une symbiose entre l'art théâtral, la musique, la danse et l'art pictural qui contribuerait à redynamiser le site de l'ENSA.

- La mission 5 « se poser en tête de pont d'une dynamique d'économie du patrimoine » autour de cinq idées fortes :
 1. Un hall d'entrée et l'accueil dévolus à tous les lissiers du bassin Aubusson – Felletin avec une vitrine pour chaque atelier permettant d'exposer une de leurs œuvres avec leurs adresses en réalisant une exposition collective qui sera un espace « carte de visite » .
 2. Réaliser un espace scénographique dévolu à la tapisserie
 3. Créer un espace Garouste, avec l'accord de l'artiste ou un autre grand artiste (au niveau R2). : cet artiste de renom international étant à l'interface de la peinture et de la tapisserie permettrait à lui seul de drainer le public (cf. espace Rebeyrolle) en présentant son œuvre picturale et ses cartons.
 4. Faire de l'espace réservé à l'atelier du mobilier national (296m²) un véritable circuit cheminant derrière des baies vitrées pour ne pas gêner l'activité de restauration. La restauration de tapisserie est un métier d'art. Il y a un aspect **pédagogique**. C'est une activité très **attractive** et à faire découvrir.
Mutualisation de l'espace d'accueil au service des lissiers (véritable vitrine de leur Art), de l'espace Garouste ou autre, de l'espace du mobilier national et du théâtre.
 5. Inclure dans la cité de la tapisserie des ateliers en activité afin de rendre la cité plus attractive et plus vivante. (Les lissiers pourraient être locataires.)

II. Analyse financière :

- Concernant les coûts d'investissement : le Contrat de projet Etat-Région 2007-2013 prévoit 6.75 Millions d'€ - dont 1.5 M d'€ à charge de l'Etat - auxquels viennent s'ajouter 2 Millions pour la requalification du bâtiment soit 8,75 millions d'euros !
- Concernant les coûts de fonctionnement : en période de croisière, au budget 2015, les charges seraient de 1,905 millions d'euros. Il resterait un solde à financer de 1,5 million d'euros.
Le budget n'est pas équilibré. Dans les recettes, le comptage des entrées prévisionnelles est très optimiste tablant sur 40 000 entrées pour 20 000 entrées actuellement.
- Concernant les coûts salariaux : le fonctionnement nécessiterait 20.5 ETP ce qui représente une masse salariale très importante. Il faut envisager une montée en charge plus progressive en fonction des résultats et des besoins mieux ciblés.

- 12,5 % à la charge de la Communauté de Communes. (Dans le budget de fonctionnement)
-

En conclusion,

- **la plus grande prudence** s'impose et le choix de transférer le théâtre à l'ENSA devrait, seul, retenir toute l'attention des décideurs,
- L'augmentation du nombre des visiteurs ne se décrète pas. Il faut être attractif et avoir un musée superbe, attirant et non dévalorisé par une mauvaise scénographie à l'ENSA (transfert envisagé du musée à l'ENSA). Penser en terme de volume et non de m² linéaire, s'impose.
- Une part bien plus grande doit être dévolue à la **peinture, aux créateurs et aux cartonniers** pour montrer l'évolution de la peinture vers le carton jusqu'à la tapisserie (diptyques et triptyques),
- L'accueil du Musée doit être valorisé, ainsi que celui de la Cité des Arts et de la Tapisserie avec une signalétique plus forte et homogène. Il faut attirer les spectateurs avec une image contemporaine.

Pour réussir, il ne faut pas prendre de solutions bancales et cumuler tous les handicaps. Aussi, il serait dramatique d'envisager le projet de Cité de la Tapisserie, en appliquant stricto sensu, le rapport de faisabilité détaillée au Président du Syndicat Mixte (Juin 2009). Ce **projet catalogue** manque d'âme et de nerf. **Redynamiser la basse-lisse** et la **créativité** ne passe pas par son enclavement dans un ultime bastion resserré autour du Musée de la Tapisserie enfermé à l'ENSA, mais par l'ouverture (et le rayonnement) à la ville, à la cité avec ses divers sites satellites. La Cité des Arts avec ses divers espaces, la Maison du Tapissier, la collection FOUGEROL, les ateliers de basse-lisse en ville, etc... Le Musée doit devenir l'élément PHARE.

Pour développer efficacement la cité de la tapisserie après le classement au patrimoine immatériel de l'UNESCO, il faut demander le classement du Musée au niveau National et non plus départemental.

Le Conseil Général ne peut pas imposer un projet inadapté et pharaonique et à l'Etat vers lequel il se retournera pour payer la facture tant en investissement qu'en fonctionnement.

Enfin, il est absolument nécessaire d'ouvrir le débat pour faire évoluer la Cité des Arts et de la Tapisserie vers les meilleurs choix, dans une optique d'excellence.